

Autopartage et covoiturage : quels rôles pour les employeurs ?



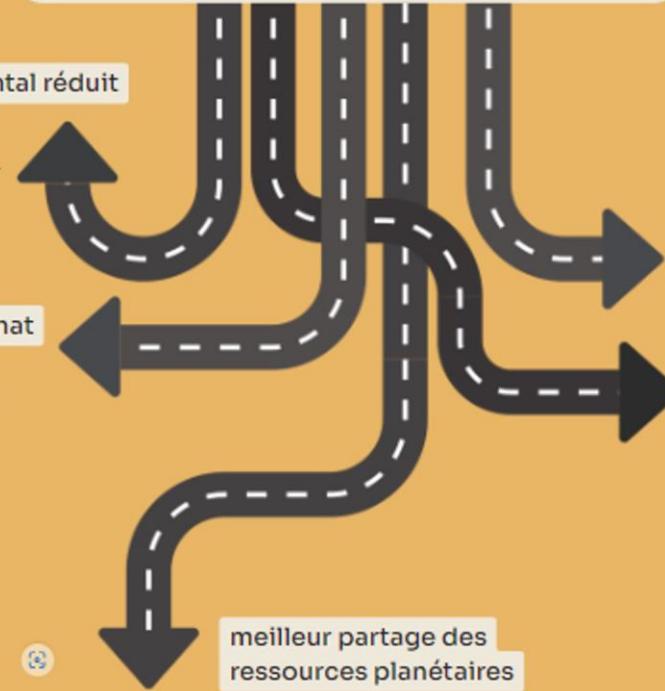
Quelques chiffres sur le covoiturage domicile-travail

8 SUR 10



c'est le nombre de déplacements quotidiens en voiture pour se rendre au travail effectués seul.

COVOITURER AU QUOTIDIEN =



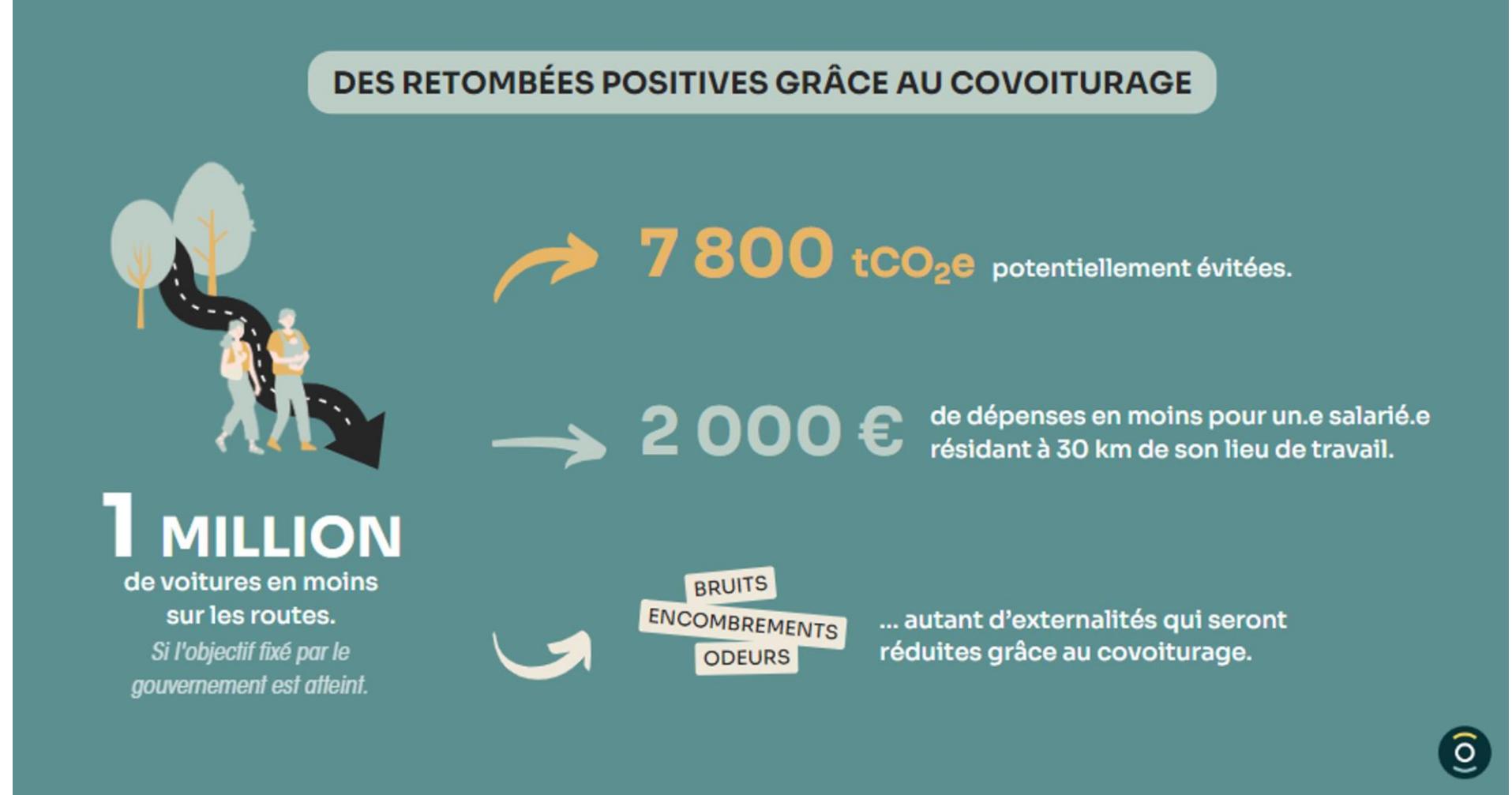
- impact environnemental réduit de 2, 3 ou 4, selon le nombre de passagers.
- meilleur pouvoir d'achat environ 2 000 € d'économies par an.*
- liens sociaux renforcés en entreprise, et en dehors.
- des dispositifs matures prise en charge dans le FMD**, plateformes de covoiturages etc.
- meilleur partage des ressources planétaires du fait d'un nombre moins important de véhicules en circulation.

* pour un salarié automobiliste qui habite à 30km de son lieu de travail et qui covoiture quotidiennement en alternance avec un voisin ou un collègue.
** Forfait Mobilité Durable

Autopartage et covoiturage : quels rôles pour les employeurs ?



Quelques
chiffres sur le
covoiturage
domicile-
travail



Le covoiturage : une opportunité pour les employeurs



LE COVOITURAGE

UNE SOLUTION AVEC DES AVANTAGES POUR VOTRE ENTREPRISE

UN AVANTAGE ... pour votre marque employeur et votre politique RSE

UN AVANTAGE ... pour la sécurité et la qualité de vie au travail de vos salariés

UN AVANTAGE ... économique

Mettre en place le covoiturage vous permet :

- > d'affirmer vos valeurs et votre engagement en faveur de la transition écologique en interne, auprès de vos futures recrues, et en externe, auprès de vos prospects commerciaux. 18 millions d'actifs utilisent quotidiennement la voiture comme mode de transport pour aller travailler : encourager le covoiturage, c'est réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques sur les trajets domicile-travail et avoir un véritable impact sur la lutte contre le dérèglement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air;
- > d'élargir l'offre de mobilité disponible pour vos salariés et futures recrues pour faciliter l'accès au lieu de travail, y compris sur des créneaux horaires non couverts par les transports en commun.

Comment intégrer le covoiturage dans la politique mobilité employeur de votre entreprise ?

- ✓ Obtenir l'aval et le soutien de la direction.
- ✓ Réaliser une enquête de mobilité interne pour identifier les problématiques de vos salariés.
- ✓ Identifier un référent mobilité pour assurer une continuité de l'action.
- ✓ Proposer des mesures concrètes et les mettre en place dans la durée.
- ✓ Communiquer !

Etude de l'INSEE pour l'AlliaCar.

Communication - Vidéos

- Les employeurs se mobilisent pour le covoiturage
<https://www.youtube.com/watch?v=huZOBzbWkek>

Cocovoit

- <https://www.youtube.com/watch?v=U1QBSWjRzWY&t=180s>
- https://www.youtube.com/watch?v=SLFOKq_4Mnw
- <https://www.youtube.com/watch?v=Cee-Z83UX5A&t=28s>

<https://www.ecologie.gouv.fr/covoiturage-opportunité-employeurs>

Tester pour se prononcer



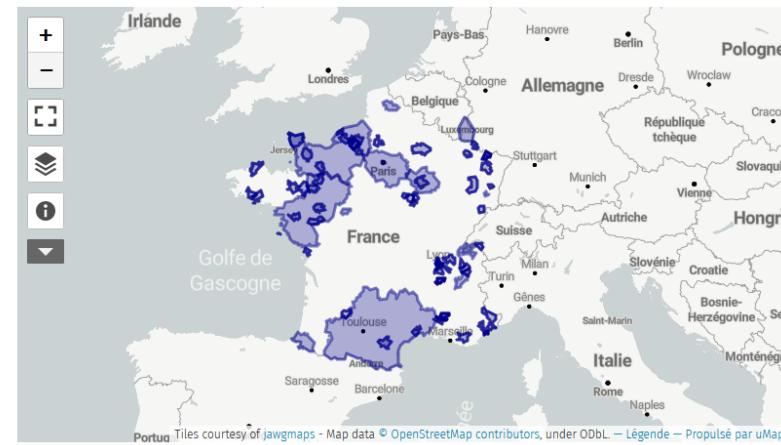
Aides locales covoiturage existantes :
<https://www.ecologie.gouv.fr/covoiturage>
et sur [l'Observatoire national du covoiturage](#)

Exemples

- En Ile-de-France
Passager : 2 trajets de covoiturage offerts/jour avec un abonnement Navigo ou imagine R
Conducteur : possibilité de gagner jusqu'à 150€/mois
- En Occitanie : aide accordée sur les trajets inférieurs à 30km
Entre 0,60€ et 2,60€ par trajet pour les passagers et 2€ à 3€ par trajet pour le conducteur
- La plupart des plateformes de covoiturage proposent une garantie retour ([Mobicoop](#), [Blablacardaily](#), [Karos](#),...)

Aides locales

Découvrez les incitations disponibles sur votre territoire !



Baromètre FMD – Edition 2024



Résultats de la 3ème édition sur le site de [France Mobilités](#)

NIVEAU DE CONNAISSANCE DU FORFAIT MOBILITÉS DURABLES

1/3 des répondants connaissent le FMD.

Parmi les répondants décisionnaires sur 5 ont connu le FMD via ce baromètre.

...ET DE NON DÉPLOIEMENT

46% des entreprises qui n'ont pas déployé le FMD prévoient de le faire à terme.



Les raisons du non-déploiement varient mais, mécompris ou sous-estimé peut-être, pour 2 entreprises sur 5 le FMD ne leur paraît pas « utile », révélant un besoin de pédagogie concernant le dispositif

NIVEAU DE DÉPLOIEMENT...



30%

Indemnités kilométriques voiture

29%

Remboursement à plus de 50% de l'abonnement aux transports en commun

28%

Prime carburant

22%

Véhicule de fonction

18%

Véhicule de service

13%

Prime pour la recharge d'un véhicule électrique

8%

Crédit Mobilité

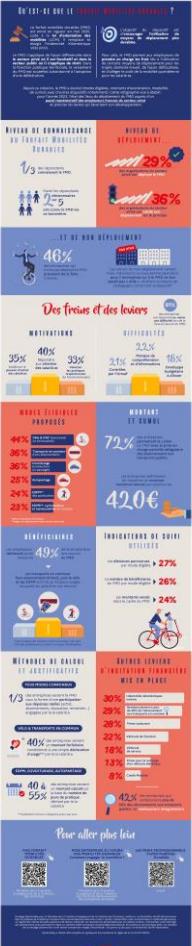
Les entreprises définissent en moyenne un montant maximum annuel par salari.e de

420€



Lancement du nouveau baromètre et résultats d'ici l'été 2025

Baromètre
FORFAIT MOBILITÉS DURABLES
EDITION 2024



Mon entreprise à l'heure des mobilités durables Comment engager la transition?



Obligations et dispositifs de soutien dans le secteur privé

1.

JE COCONSTRUIS MON PLAN MOBILITÉ

- Je mobilise les différents acteurs (direction, syndicats et représentants de l'entreprise ou de l'interentreprise)
- Je dresse l'état des lieux de la mobilité de mes salariés
- J'informe mes salariés de la démarche et du diagnostic.

2.

JE ME RENSEIGNE SUR MES OBLIGATIONS

- Le remboursement des frais d'abonnement aux transports publics
- Le verdissement de ma flotte de véhicules
- L'équipement en bornes électriques de mes parkings...

3.

JE ME RENSEIGNE SUR LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN

- Le forfait mobilités durables
- La prime transport
- Les aides à l'acquisition de véhicules peu polluants
- L'autopartage
- Les indemnités kilométriques
- Le label employeur pro-vélo.

4.

JE PROPOSE DES MESURES CONCRÈTES, J'Y ALLOUE LES MOYENS NÉCESSAIRES ET JE PEUX ÉGALEMENT DÉSIGNER UN RÉFÉRENT « MOBILITÉ »

Retrouvez la plaquette [ici](#)

Liens utiles



- **Plaquette « Obligations et dispositifs de soutien dans le secteur privé »**
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/22061-3_Mobilite%20durable%20entrepriseA4_web.pdf
- **Bilan des accords collectifs sur la mobilité domicile-travail**
<https://librairie.ademe.fr/mobilite-et-transport/6320-bilan-des-accords-collectifs-sur-la-mobilite-domicile-travail.html>
- **FAQ « Forfait mobilités durables »**
<https://www.ecologie.gouv.fr/faq-forfait-mobilites-durables-fmd>
- **Résultats du baromètre FMD – Edition 2024**
<https://www.francemobilites.fr/outils/ressources/resultats-du-barometre-forfait-mobilites-durables-fmd-edition-2024>
- **Aides covoitage disponibles**
<https://www.ecologie.gouv.fr/covoitage>
- **Observatoire national du covoitage**
<https://observatoire.covoitage.gouv.fr/autres-acteurs/employeurs/>
- **Charte d'engagement en faveur du covoitage des salariés**
<https://employeursprocovoitage.ademe.fr/>